



## Reprise progressive de l'école maternelle de Périgny à partir du mardi 12 mai 2020

Madame, Monsieur

Le premier ministre a annoncé le lundi 27 avril la réouverture progressive des écoles maternelles et élémentaires à partir du mardi 12 mai.

Afin de préparer au mieux cette réouverture, les directeurs des écoles de Périgny, en lien avec la municipalité, ont souhaité harmoniser les modalités d'accueil pour la période allant du mardi 12 au vendredi 30 mai, période qui correspond à la première phase du déconfinement annoncée par le Premier Ministre.

Voici quelques informations qui pourront évoluer selon les nouvelles directives ministérielles et possibilités d'ajustement offertes par l'école et la mairie.

### 1) Les dates d'accueil:

- **le lundi 11 mai** est une journée de préparation pour les enseignants.

Seuls les enfants des personnels soignants et des personnels réquisitionnés par la crise sanitaire seront accueillis à l'école.

- **Le mardi 12 mai**, reprise d'une partie des élèves de **GS**

- A partir du **lundi 25 mai**, reprise d'une partie des élèves de **MS**

Les **élèves de PS** ne reprendraient qu'**à partir du 2 juin** et toujours par groupe avec leur enseignant.

Toutes les classes fonctionneront alors sous forme de rotation, 2 jours de classe à la suite, afin de n'accueillir que des groupes, avec leur enseignant.

*Exemple :*

Groupe A	Groupe B
Lundi + mardi Classe en présentiel avec son enseignant habituel	Lundi + mardi Ecole à la maison avec du travail donné par l'enseignant habituel
Jeudi + vendredi Ecole à la maison avec du travail donné par l'enseignant habituel	Jeudi + vendredi Classe en présentiel avec son enseignant habituel

Un mail vous sera envoyé pour vous indiquer le groupe de votre enfant. Dans la mesure du possible, les fratries ont été rassemblées sur un même groupe (A ou B)

## 2) La reprise est-elle obligatoire ?

Non, elle est basée sur le volontariat des familles. Votre enfant peut revenir en classe ou poursuivre la continuité pédagogique à votre domicile.

## 3) Protocole sanitaire pour les élèves et les professeurs :

Un protocole sanitaire pour le maintien des gestes barrières devra être respecté par les établissements et les familles. Vous pourrez en prendre connaissance en ligne dès sa sortie le 1er mai.

Application du protocole sanitaire possible dans la limite des contraintes liées à l'âge des enfants.

En voici les grandes lignes :

- Les entrées et sorties des élèves seront différentes selon les niveaux de classes.
- Les enfants n'auront pas accès aux coins jeux, aux jeux de construction, et à tous les jeux de manipulation de la classe.
- En récréation, les enfants ne pourront jouer de manière rapprochée.
- En classe, chaque enfant aura son matériel dans une barquette pour limiter le prêt et sa désinfection après chaque utilisation.
- Les gestes barrières et les consignes de distanciation sociale devront être strictement respectés, dans les locaux, dans la cour de récréation.
- Les personnels de l'école porteront des masques.
- Les parents ne seraient plus autorisés à rentrer dans l'école.

Les informations des nouvelles modalités d'entrée et sortie des classes, de prise en charge des élèves, d'organisation des récréations, de cantine et de garderie, vous seront transmises le plus rapidement possible et vont s'organiser dès lundi en concertation avec la mairie et les représentants de l'APE.

## 4) Nombre d'élèves par classe :

Pas plus de 8 élèves + 1 enseignant + 1 atsem afin de ne pas dépasser un groupe de 10 personnes.

Pour que cela soit réalisable, création de groupes (classe divisée par 2 ou 3) pour limiter le nombre d'élèves par salle.

**Attention: il est alors à la charge des familles d'organiser la garde de leur enfant lorsque celui-ci n'est pas dans le groupe en classe .**

## 5) Accueil des enfants de personnel mobilisé par la crise sanitaire :

- l'accueil des enfants des personnels indispensables à la gestion de la crise (liste arrêtée par les autorités ) continuera comme depuis le début du confinement, ces élèves seront pris en charge par les enseignants les jours de classe.

## 6) Questionnaire pour la période du 12 mai au 30 mai 2020

Pour que cette réouverture se fasse dans les meilleures conditions possibles, nous avons besoin d'évaluer le nombre d'enfants présents.

Aussi, nous vous demandons **avant le 3 mai** de bien vouloir répondre au questionnaire suivant :

**A** ▶ Vous mettez votre enfant à l'école.

**B** ▶ Votre enfant ne retournera pas à l'école, vous le garderez avec « la classe à la maison ».

**C** ▶ Si une restauration scolaire est proposée par la mairie vous auriez besoin que votre enfant y mange les jours où il sera à l'école.

**D** ▶ Vous aurez besoin de l'accueil des enfants de personnels mobilisés par la crise sanitaire vous préciserez ultérieurement les jours à la directrice via l'adresse mail de l'école.

***Votre réponse se fait à l'adresse électronique de l'enseignante de votre enfant, avec son prénom et les lettres du questionnaire .***

**Il ne s'agit ici que d'une enquête permettant « d'anticiper » au mieux les conditions d'accueil des élèves à l'école, rien n'est définitif.**

*Si vous pensez avoir besoin de l'accueil des enfants de personnels mobilisés par la crise sanitaire, merci d'envoyer un mail à la directrice via l'adresse mail de l'école.*  
[em-perigny@ac-poitiers.fr](mailto:em-perigny@ac-poitiers.fr)

***Gardez-vous en bonne santé!  
La directrice Magali Manifet***